

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 décembre 1965 ;  
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°246/PR-SGG du 20 Juin 1966, chargeant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République,

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 16 Juin 1966, Mr Arsène KINDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Dr Emile-Derlin ZINSOU, Ministre des Affaires Etrangères, pendant la durée de son absence.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 28 Juin 1966

par le Président de la République,

le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la  
Législation,

  
Arsène KINDE

Pr. le Président de la République absent,  
le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de la Défense Nationale, chargé de  
l'intérim :

  
Lieutenant-Colonel Philippe AHO

Ampliations :

PR 4 - MJL-MAE 4 - Ministères 9 -  
SGG 4 - CS 4 - IAA 2 - Gde.chanc. 1  
JORD 1.